



# Conseil municipal

## Séance du 25 mai 2020

# Procès-verbal

Le vingt-cinq mai deux mille vingt, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

**Présents** | PAVILLON Jean-Paul, Maire - LANGLOIS Danielle - DESOEUVRE Robert - LABORDERIE Philippe - REBILLARD Michèle - RAVELEAU René - RÉTHORÉ Jacqueline - GUILLET Françoise - CHOUTEAU Edith - ROCHAIS Philippe - REGRAGUI Sidi Kamal - LHUISSIER Thierry - PARENTEAU Louis-Pierre - SOURICE Corinne - PICARD Corinne - VIGNER Jean-Philippe - LECOMTE Delphine - SOUILHÉ Jérôme - PENEAU Sylvie - GAUTHERON Xavier - GUIBERT Vincent - FRAKSO Mohamed - CORBILLON DEROSIER Christine - LIOTON Valérie - YANNOU Aude - PUSHPARAJ Emilie - BOUSSICAULT Gérald - BOYER Emilie - BEAUCLAIR Sophie - GAILLARD Yohan - LECACHEUR Julien - LIZÉ Didier, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)**

DELETANG Claire à BEAUCLAIR Sophie

**Absent(s) excusé(s)**

/

**Absent(s)**

/

**Secrétaires de séances**

M. GAILLARD – M. LECACHEUR

**Convocation adressée le 20 mai 2020, article L.2121.12 CGCT**  
**Compte-rendu affiché le 27 mai 2020, article L.2121.25 CGCT**

En raison du contexte sanitaire national lié à l'épidémie de coronavirus Covid-19, des mesures exceptionnelles ont prises pour assurer la sécurité sanitaire de l'assemblée :

- La séance s'est déroulée au sein de la salle Emstal afin de permettre une installation des tables respectant la distance barrière préconisée.
- La séance s'est tenue sans public.
- La séance a été filmée et diffusée en direct sur la page Facebook de la ville pour permettre au public, non autorisé à pénétrer dans la salle, de suivre les échanges. et ainsi d'assurer la publicité des débats.
- L'émargement a été réalisé, suite à l'appel oral de chaque conseiller présent, par le maire sortant.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Jean-Paul PAVILLON a ensuite confié la présidence de la séance à Mme Danielle LANGLOIS, doyenne de la nouvelle assemblée.

Mme Danielle LANGLOIS s'est tout d'abord adressée à l'ensemble des conseillers municipaux :

*« En ma qualité de doyenne de ce nouveau conseil municipal, il me revient de droit la présidence de cette première réunion du mandat. A cet instant, je voudrais avoir une pensée pour mon prédécesseur, Pierre Van Den Branden qui nous a quitté en cours du dernier exercice.*

*Je suis particulièrement heureuse d'accueillir tous ceux qui étaient déjà là lors du précédent mandat et je veux rendre hommage au dévouement renouvelé dont ils font preuve au service de leurs concitoyens en poursuivant ainsi leur action. Je félicite aussi pour leur engagement tous les*

*nouveaux élus qui entrent au conseil pour la première fois et leur souhaite d'apporter toutes leurs qualités et leur dynamisme au service de notre ville et de ses habitants.*

*En ce début de mandature, je formule le vœu que le climat de respect mutuel, d'écoute réciproque, de sérénité dans les échanges et d'efficacité dans les décisions perdure. La démocratie s'est exprimée le 15 mars dernier, il s'agit désormais de se mettre au travail en n'oubliant jamais la devise présente au fronton de nos mairies «Liberté, égalité, fraternité». Je vous remercie. »*

Le président a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 212117 était remplie.

---

## **Élection du maire**

La présidente a invité le conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions légales en vigueur.

Deux assesseurs ont été désignés pour cette élection : M. Yohan GAILLARD et M. Julien LECACHEUR.

A fait acte de candidature à la fonction de Maire :  
- M. Jean-Paul PAVILLON

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
Majorité absolue : 17

Ont obtenu :  
- M. Julien LECACHEUR : 1 voix  
- M. Jean-Paul PAVILLON : 31 voix

M. Jean-Paul PAVILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé. La doyenne a remis officiellement l'écharpe tricolore au nouveau Maire et lui a cédé la présidence pour la suite de la séance.

M. Jean-Paul PAVILLON, nouveau Maire, s'est exprimé devant à l'assemblée, avant de poursuivre l'ordre du jour :

*« Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et messieurs les directrices et directeurs de services, Chères Ponts-de-Céais(es),*

*L'installation d'un nouveau conseil municipal demeure toujours un moment solennel et particulier, entourée d'un certain formalisme. Mais au-delà des procédures, ce moment ne se fait pas non plus sans appréhension et une certaine émotion, qui je crois sont partagées par chacun d'entre nous, ce soir.*

*Avant de parler du contexte particulier de cette mise en place, je tiens à débiter mon intervention par des remerciements :*

*D'abord à toi Danielle pour avoir lancé la première séance de ce nouveau mandat et toi Julien le benjamin de l'assemblée pour avoir mené ce premier scrutin.*

*Merci aussi à mes collègues de la majorité municipale, de la confiance qu'ils viennent de m'accorder, en me confiant la responsabilité de Maire des Ponts-de-Cé. Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également la responsabilité qui m'incombe et le devoir que la fonction représente. Veuillez donc recevoir toute ma profonde gratitude pour votre implication et votre confiance et soyez fiers de représenter l'ensemble des habitants de la commune. Je souhaite ce soir rendre aussi un hommage particulier aux anciens élus qui nous ont accompagnés depuis 2014 et 2008 pour certains et qui, pour diverses raisons, ont choisi de*

*prendre une autre forme d'engagement. Je sais ce que nous leur devons et je sais aussi pouvoir compter sur leur soutien actif . Je les remercie donc pour tout l'investissement qui a été le leur pendant ces dernières années. Je les félicite pour tout le sérieux, le travail et l'engagement mis à la disposition des Ponts de Cé. Même si cela a duré deux mois de plus mais j'y reviendrai.*

*Je remercie plus particulièrement Joël Bigot qui a su en son temps faire confiance a des nouvelles personnalités. Je le félicite à nouveau pour son parcours et ce qu'il a donné pendant ces 10 années à la tête de la commune,10 années qui ont transformé notre ville et lui ont donné toute sa place au niveau de notre territoire métropolitain. Mais aussi c'est presque 30 ans engagement municipal.*

*Je sais l'attachement qu'il porte aux Ponts-de-Cé et je saurai compter sur son soutien en tant que Sénateur.*

*Autres remerciements ce soir pour ma famille, pour mes proches et qui m'accompagnent au quotidien et qui nourrissent cet engagement en me transmettant le goût de l'effort, du travail et de l'humilité et me donnant aussi du réconfort. J'ajouterai que ces bases grandissent à travers les différentes rencontres et échanges qui chaque jour me rappelle qu'il s'agit pas d'une aventure personnelle mais d'un engagement collectif.*

*On ne se réveille pas un jour en rêvant d'être maire, c'est avant tout un engagement au service des autres qui a pris ses racines dans le milieu associatif, syndical puis politique. Les raisons de mon engagement au service des Ponts-de-Céais, trouvent leurs racines dans les valeurs, qui m'ont permis d'accéder à des responsabilités : celle de l'égalité des chances, de la justice sociale et du progrès. Mais surtout il m'a appris les vertus qui en découlent et qui sont là pour servir avant tout l'intérêt général.*

*Notre liste a été construite autour de ses valeurs communes de justice sociale, d'égalité, de solidarité, d'humanisme, de respect, de mérite et de tolérance. Elle est constituée de femmes et d'hommes de tous les quartiers de la ville qui s'engagent pour une politique volontariste, solidaire durable et innovante.*

*Des valeurs qui animent l'action, que je souhaite conduire au service des Ponts-de-Céais, avec l'espoir, qu'elles puissent contribuer à améliorer leur sort et celui de leurs enfants.*

*Le sens de mon engagement... n'est pas tourné vers moi à la recherche d'une quelconque ambition personnelle.*

*Il est tourné vers Les Ponts-de-Cé : pour faire évoluer notre ville dans ses solidarités, son aménagement, son cadre de vie, son environnement, ses quartiers, son économie, sa culture, sa vie associative...*

*Il est tourné vers les Ponts-de-Céais : pour donner à chacun toutes les chances de grandir, s'émanciper, s'épanouir et vivre dignement dans notre ville.*

*C'est dans cet esprit d'ouverture, tourné vers l'intérêt général, le bien commun, à la recherche du progrès pour tous, que je cherche à agir et que demain je l'espère, nous agirons tous ensemble au service de notre commune.*

*A vous M. Lizé, je souhaite vous dire, qu'avec mes collègues, nous sommes ouverts et nous serons dans ce même état esprit avec vous.*

*Ces autres valeurs fondatrices de notre Nation qui forgent le ciment de notre République, qui ornent les façades de nos mairies qui sont les segments de notre drapeau et de l'écharpe que je porte ce soir. La Liberté, L'Egalité, La Fraternité résumant à eux seuls l'idéal à atteindre pour un responsable politique et en particulier pour un maire.*

*Les maires et les conseils municipaux sont les fantassins de la République qui ne cherchent ni les honneurs, ni les médailles mais toujours là sur le terrain au contact direct, en proximité immédiate. La crise sanitaire que nous traversons en est une nouvelle fois la parfaite illustration. Qui a été en première ligne pour équiper la population de masques avec plus de réactivité que n'a pu le faire le Gouvernement ? Qui a veillé à ne pas laisser nos aînés et les personnes fragiles sans solutions pour faire les courses ? Qui a arrangé l'aspect organisationnel du déconfinement pour réouvrir les écoles et les service municipaux en toute sécurité ? Ce sont les élus en lien avec les services municipaux que je tiens ici à remercier pour leur professionnalisme tant au niveau des services techniques, du CCAS de la police, de tous les service administratifs et de la communication. Je les remercie donc à travers leur DGS Philippe Frémondrière. Je remercie aussi tous les élus anciens ou nouveaux qui nous ont accompagné pendant cette période. Je n'oublie pas les nombreux bénévoles qui eux aussi ont su faire preuve d'abnégation. Et je tiens aussi à rappeler que les services de L'Etat autour de son préfet ont permis au binôme Maire-Préfet d'être efficace. Nous pouvons nous applaudir.*

*Quand il y a une crise nous appelons toujours les élus locaux, rappelez-vous l'an dernier la crise des Gilets Jaunes. Après des tensions, des violences, des affrontements, le gouvernement a*

*finalement décider de s'en remettre aux maires et aux élus locaux pour organiser le Grand Débat National.*

*Nous assumons donc d'être les piliers de la République, c'est à notre niveau et avec nos compétences d'assurer à notre Nation un avenir solide et durable. C'est à nous d'apporter des réponses par nos actes du quotidien, à nous de démontrer simplement mais utilement qu'un autre chemin est possible. La crise sanitaire que nous traversons est un révélateur. Il est temps de mettre en place un monde plus solidaire et durable qui replace l'humain au cœur. C'est une tâche exaltante d'organiser la vie quotidienne pour parler d'avenir, d'organiser le vivre ensemble, de penser les nouvelles formes de solidarités.*

*Nous sommes face à de véritables mutations. Le contexte que nous avons connu dernièrement fait que notre devoir d'agir est indispensable si nous voulons continuer à vivre ensemble en paix et en harmonie. La transition écologique est sans commune mesure, elle nous oblige à poser les limites de notre monde et de nos styles de vie. Le partage et l'écoute sont devenus à mes yeux, l'enjeu essentiel de notre civilisation. Même si dans la séquence que nous venons de vivre nous avons connu pleins de paradoxes : un élan de solidarité d'un côté, un enferment sur soi et une peur de l'autre à travers des dénonciations. Une acceptation citoyenne des règles contre une volonté de braver l'interdit. Une centralisation extrême des décisions contre un souhait de concertation. Mais cela au contraire nourrit notre volonté de mettre en place notre projet dans ce contexte si particulier.*

*Revenons donc au programme municipal, la transition écologique ne doit pas être un concept intellectuel réservé à quelques-uns mais bien un des enjeux qu'il nous faut relever collectivement, pour préserver notre santé, notre bien-être, notre qualité de vie, notre patrimoine. Nous commencerons donc notre mandat par construire un plan climat à l'échelle de notre commune nous y reviendrons d'ici l'été. Ce plan climat sera le fil rouge de l'ensemble de nos actions dans les différents domaines de la vie de la commune.*

*Nous avons définis 4 grands pôles pour décliner et mettre en place les actions de notre programme. Ces 4 pôles ne sont pas cloisonnés mais bien complémentaires et transversaux. Pour construire ce projet je sais pouvoir compter sur le sérieux et le professionnalisme des services publics municipaux.*

*Nous aurons donc un pôle nommé Une ville dans la transition écologique et l'aménagement : urbanisme, travaux.*

*La période qui s'ouvre devant nous doit nous inviter à imaginer, créer et concrétiser un nouveau schéma d'aménagement, organiser nos déplacements autour d'un modèle capable à la fois, d'accompagner les projets des entreprises, des citoyens et en favorisant l'implantation de nouvelles activités.*

*Un second pôle nommé Une ville attentive à toutes et tous. Solidarités, Education, Enfance et Jeunesse. L'Education sera un enjeu important pour faire que nos enfants aient accès aux meilleures conditions d'apprentissage. De la petite enfance, à la personne âgée, nous serons aux côtés des Ponts-de-Céais sur toute la chaîne de la vie. Parce qu'une ville ne se grandit pas en délaissant les siens, parce que les parcours de vie sont moins linéaires et tracés qu'autrefois, et que notre époque réserve parfois, des chutes imprévisibles : Nous veillerons à accompagner les plus fragiles pour les aider à se relever. Comme c'est déjà le cas : nous ne le ferons pas dans une générosité aveugle, mais dans la rigueur, la responsabilité et la solidarité qui entoure l'action du CCAS.*

*Un troisième pôle nommé Une ville active ou il fait bon vivre : Sport, Culture, Loisirs, Tourisme, Citoyenneté. Au-delà des services, le « cadre de vie » des Ponts-de-Céais doit aussi s'enrichir de relations humaines, de rencontres, de liens: la vie associative, le tourisme, la vie sportive et la vie Culturelle au sens large devront y contribuer. La prise en compte dans notre réflexion commune est la place du citoyen dans l'action publique. Ce n'est pas nouveau pour nous mais c'est un élément fondamental dans la construction du vivre ensemble. Les municipalités sont devenues les lieux de l'innovation sociale et politique, car elles disposent des leviers pour susciter la contribution des citoyens. Pour les élus, il existe aujourd'hui un catalogue de techniques et d'outils assez complet, qui va des discussions de groupe jusqu'aux plates-formes de contributions en ligne et aux budgets participatifs, efficaces quand ils font l'objet d'un vrai travail de concertation et de restitution.*

*Un quatrième pôle ressources : Finances, RH, Eco. Nous pouvons aussi ajouter le contexte financier avec les contraintes liées à notre capacité à investir 3 à 4 millions par an.*

*Nous devons bien entendu à travers ces 4 pôles tenir compte du contexte local avec la métropolisation de notre intercommunalité et la place que la commune doit garder au regard des*

*compétences que sont les siennes. Même si je crois fortement à l'intercommunalité, la commune est un acteur irremplaçable dans le quotidien des Français, elle est la cheville ouvrière de la démocratie de proximité, elle garantit la continuité et l'efficacité des services publics, elle tisse et retient les fils du lien social, elle est l'artisan patient et déterminé de la culture, du sport, de la citoyenneté de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la démocratie de proximité.*

*Toutes les actions envisagées prennent en considération ces éléments de contexte de transition écologique et de complémentarité que l'agglomération peut nous apporter au regard des compétences que sont les siennes.*

*A notre échelle, nos défis c'est une ville plus sûre, plus solidaire, plus attentive aux uns et aux autres et en particulier aux plus vulnérables, nos jeunes, nos aînés, nos familles. Ces défis, ce serait non seulement une erreur mais une faute de ne pas les relever. C'est pour cela que nous nous travaillerons dans un esprit de dialogue, d'ouverture et de proximité.*

*Pour conclure, je tiens à vous dire que je serai le maire de tous les Ponts-de-Céai(es)s en passant par tous les quartiers. Je veux aussi rendre hommage à la ville des Ponts-de-Cé et à travers elle à l'ensemble de nos habitants. Cette ville qui m'a adoptée et à laquelle je suis attaché. Cette ville fière, populaire, solidaire, festive mais oh combien attachante.*

*A tous les Ponts-de-Céaise et Ponts-de-Céais je tiens à leur dire ayons confiance en notre avenir. Vous pouvez compter sur moi et mon équipe pour faire des Ponts-de-Cé une ville tournée vers un avenir toujours aussi dynamique et respectueux des enjeux de demain.*

*Vive Les Ponts-de-Cé, Vivre la République, Vive La France. »*

---

Avant de passer au point suivant, M. le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local et communique à chacun des membres de l'assemblée de l'extrait du Code général des collectivités territoriales concernant les "Conditions d'exercice des mandats municipaux".

---

### **Fixation du nombre des adjoints**

M. Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

Vu l'installation officielle du Conseil municipal lors de la séance du 25 mai 2020 suite au renouvellement général du Conseil municipal lors des élections municipales du 15 mars 2020,

Vu l'Article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal des Ponts-de-Cé est de 33 membres, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 9,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de créer 7 postes d'adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de créer sept postes d'adjoints au Maire.

Adopté à la majorité avec 32 voix pour et 1 abstention (LIZÉ Didier)

---

Avant de poursuivre la séance, M. le Maire donne la parole à M. Didier LIZÉ, représentant de l'opposition :

« Je tiens à remercier les plus de 300 électeurs qui ont voté pour la liste Lutte ouvrière lors de ces élections municipales. Je voudrais rendre hommage à tous les électeurs. Nous nous sommes présentés au nom de la classe ouvrière, c'est une liste de communistes, de manière à ce que le camp des travailleurs soit représenté. Nous avons pu voir que ceux qui sont au front depuis le début de la crise sanitaire sont ceux que l'on souhaite représenter : les hospitaliers, les caissières de supermarché, le personnel de nettoyage... Ce sont eux que nous voulons représenter et c'est

pourquoi nous nous présentons dans toutes les élections. Les mesures actuelles qui ont été prises dans le cadre de la crise sanitaire sont le résultat des politiques successives qui ont été menées depuis des années, que ce soit par le gouvernement actuel ou les gouvernements de gauche précédemment, et qui vont contre les intérêts des travailleurs. On arrive à des situations où l'on manque de tout, on se rend compte que l'on manque de personnel, de matériel élémentaire comme les masques ou les gels hydroalcoliques. »

---

### **Élection des adjoints au maire**

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, élu maire, à l'élection des adjoints, qui s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, en application de l'article L. 212272 du code général des collectivités territoriales.

Deux assesseurs ont été désignés pour cette élection : M. Yohan GAILLARD et M. Julien LECACHEUR.

1 liste de candidats a été présentée :  
- Liste de M. Vincent GUIBERT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 31  
Majorité absolue : 16

A obtenu :  
- Liste de M. Vincent GUIBERT : 31 voix

La liste de M. Vincent GUIBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, les candidats qui la composent sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre suivant :

- M. Vincent GUIBERT, premier adjoint,
- Mme Edith CHOUTEAU, deuxième adjointe,
- M. Jean-Philippe VIGNER, troisième adjoint,
- Mme Valérie LIOTON, quatrième adjointe,
- M. Robert DESOEUVRE, cinquième adjoint,
- Mme Emilie BOYER, sixième adjointe,
- M. René RAVELEAU, septième adjoint.

Ces adjoints ont été immédiatement installés, et M. le maire a annoncé au conseil l'objet de la délégation qui sera confiée à chacun d'eux par arrêté municipal.

---

Avant de clore la séance, M. le Maire informe l'assemblée que l'article L.2121-10 du CGCT prévoit de nouvelles modalités d'envoi des convocations : l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée est la règle, sauf si les élus font la demande d'un envoi par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

M. le Maire informe par ailleurs les élus que du matériel informatique leur sera fourni pour leur faciliter l'exercice du mandat.

Durant le confinement, la ville avait lancé un appel à projet par lequel elle invitait chacun à prendre la plume en écrivant la suite du poème « C » de Louis Aragon qui évoquait son passage aux Ponts-de-Cé. Un poème qui débute par « J'ai traversé Les Ponts-de-Cé, C'est là que tout a commencé ». M. le Maire souhaite partager sa contribution :

*J'ai traversé les Ponts-de-Cé  
C'est là que le conseil est annoncé  
Un conseil de 33 membres bien espacés  
ont élu le Maire un peu stressé.*

*Il n'oublie pas les élus des mandats passés  
qui ont posé des bases bien enfoncées.  
Maintenant est venu le temps d'exercer  
les actions d'un programme bien pensé.  
Pour cela ils auront les services massés  
à l'arrière les directeurs aux manches retroussées.  
Ces services publics trop souvent rabaissés  
qui ont su dernièrement se surpasser.  
Pour que chaque citoyen, même les plus agacés,  
soient bien dans notre ville des Ponts-de-Cé.*

---

**Fin de la séance à 19h30**